



Exclusivité Mandat Vente Notaire

Par Stefan

Bonjour, J'ai signé un mandat de vente exclusif avec un notaire. Le paragraphe durée du mandat est écrit comme suit: "Le présent mandat est donné à titre irrévocable pour une durée de trois mois. A compter de ce jour, il se renouvellera par tacite reconduction de mois en mois sans que sa durée maximale ne puisse dépasser une année. Il pourra être révoqué par pli recommandé avec AR à l'expiration de la période initiale ou de toute période renouvelable en respectant un préavis de 1 mois."

Mes questions sont: l'exclusivité court-elle après les 3 premiers mois et ceci mois par mois ou n'a-t-elle plus court après les 3 mois initiaux? Faut-il que j'envoie au notaire une LR avec AR dès les 3 mois éclus?

Merci d'avance pour vos réponses

Stefan

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez signé pour les 3 premiers mois d'exclusivité.

Ensuite si vous n'envoyez pas de RAR, l'exclusivité continue jusqu'à 12 mois.

Si vous décidez de résilier (la décision vous appartient), vous devez le faire par courrier RAR.

L'exclusivité continuera pendant encore 1 mois de date à date.

Pour info : Si vous n'avez pas vendu dans l'espace de 3 mois c'est que le prix est trop élevé. Au lieu de vous disperser, revoyez vos estimations.

Par Stefan

Merci pour les informations.

Le mandat initial a été signé par moi et mes deux soeurs. La lettre de résiliation doit être signée par les 3 aussi je suppose?

Par yapasdequoi

Exactement